

## Cultures dérobées SIE : les années se suivent et se ressemblent !

A compter de la campagne PAC 2018, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires sur les SIE. Cette interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires s'applique aux cultures fixatrices d'azote, aux cultures dérobées, aux bandes d'ha admissibles le long des forêts..., pour pouvoir les déclarer comme SIE.

Cet été, comme en 2017, l'implantation des cultures dérobées SIE a été compliquée : climatologie, organisation des chantiers de paille... Parfois ces cultures dérobées ne s'intègrent pas bien dans les pratiques agronomiques de l'exploitation.

Pour les assolements 2019, avec des sols séchant, le risque climatique restera fort. Alors, quelles sont les autres possibilités pour remplir les obligations SIE ?

Voici un rappel non exhaustif de coefficients de SIE alternatives (base 2018)

Cultures	Coefficient	Observations	Equivalent de 14 ha de cultures dérobées
Cultures dérobées	1 ha = 0,3 ha de SIE	Date de semis imposée	14 ha
Jachères SIE	1 ha = 1 ha de SIE	Présence 01/03 – 31/08	4.20 ha
Jachères mellifères	1 ha = 1.5 ha de SIE	Cahier des charges	2.80 ha
Bordures de champs	1000 ml = 0.9 ha de SIE	Largeur mini 5 m	4700 ml sur 5 m de large soit 2.35 ha
Bordures de bois sans production	1000 ml = 0.9 ha de SIE	Largeur mini 1 m	4700 ml sur 3 m de large soit 1.41 ha

## De l'économie à l'agronomie

Nous avons pris l'exemple d'une exploitation de 140 hectares en cultures.

Exemple : En 2018, en plus des SIE topographiques « haies, bosquets... », l'agriculteur a dû implanter 14 ha de cultures dérobées SIE pour atteindre ses 5% de SIE. Il souhaite remplacer cette technique : soit par une jachère ou une jachère mellifère, soit par des bordures de champs ou des bordures de bois.

Dans notre calcul, les jachères ou bordures de champs sont implantées à la place d'un blé avec un rendement de 60 quintaux (55 qx en bordure de forêt), payé 16€/quintal.

Après la prise en compte du manque de production (blé non produit), des charges en moins sur la culture du blé, des charges en plus liées aux couverts (intrants, travail du sol, récolte et entretien du couvert...), l'approche économique donne les résultats suivants en cumul sur 5 ans :

Quel gain, sur 5 ans, si je remplace les 14 ha de culture dérobée SIE par ... ?			
4,2 ha de jachère à la place d'un blé à 60qx et 16 €/ql	2,8 ha de jachère mellifère / blé à 60qx et 16 €/ql	4700 m de bandes le long des forêts, sans production / blé à 55 qx - 16€/ql	4700 m de bordures de champs sans production / blé à 60 qx - 16 €/ ql
- 595 €	+ 1 470 €	+ 4 080 €	+ 2 130 €

Lecture : implanter 4.2 ha de jachère SIE à la place d'un blé (et ne pas avoir le coût des 14 ha de dérobées) a un "gain" négatif de 595 €.

### Commentaires :

- plus le potentiel agronomique des terres mises en jachère ou en bordure est élevé et plus le manque à gagner est important.
- L'optimisation de la largeur des bandes le long des forêts (mini 1m), à priori difficile à mettre en œuvre avec le matériel existant.
- lorsque la culture dérobée SIE est aussi utilisée comme CIPAN en zone vulnérable, la culture dérobée SIE est la plus économique. La technique d'implantation, le choix des espèces sont primordiaux.

Rappel, les cultures dérobées SIE peuvent être récoltées. Elles peuvent être valorisées par l'élevage, la production de biomasse...

# Témoignage : Pierre Rebillier a préparé son installation avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture



Après une licence en biologie et un Master « Vigne, vin, terroir » obtenu en 2017 à l'institut Universitaire de la Vigne et du Vin de Dijon, Pierre Rebillier a repris l'exploitation familiale en janvier 2018. Retour sur son expérience et son travail avec la Chambre d'Agriculture qui l'a accompagné sur son projet.

## Quand avez-vous décidé de vous installer ?

Il y a 4 ou 5 ans, mes parents nous ont interrogés, mon frère, ma sœur et moi, sur nos objectifs concernant l'exploitation. J'ai réalisé à ce moment que je souhaitais que l'exploitation reste dans la famille et surtout que j'avais une réelle envie de cultiver la vigne. J'ai donc choisi de faire mon Master pour me former.

## Quelles ont été vos premières démarches, vos premiers contacts ?

La transmission était un enjeu important. Nous avons donc rapidement travaillé avec le notaire et le centre de gestion sur ce point qui allait forcément influencer le projet. Dans le même temps, j'ai rencontré le Point Accueil Installation Transmission à la Chambre d'Agriculture pour connaître les différentes étapes, la chronologie de l'installation...

## Comment avez-vous eu connaissance de l'accompagnement que les conseillers d'entreprise de la Chambre d'Agriculture proposent aux porteurs de projet et pourquoi l'avoir choisi ?

Une conseillère d'entreprise de la Chambre d'Agriculture, Mme LATUILLERIE, s'est déplacée sur l'exploitation pour me présenter l'accompagnement. Pour moi, la Chambre d'Agriculture est l'organisme qui a la meilleure connaissance du processus de l'installation. C'est elle aussi qui a la vision globale de tous les types de projets. Je trouvais que c'était important. Ce qui a également orienté mon choix, c'est que j'allais être suivi par une seule et même personne tout au long des différentes phases du projet, du diagnostic à l'étude économique.

## Vous avez donc opté pour travailler avec la Chambre d'agriculture. Qu'est-ce qui a bien fonctionné ?

Ce qui m'a plu, c'est que nous avons travaillé en binôme. C'était de fait plus facile pour moi de poser des questions. C'est une phase particulière, car j'ai dû montrer la comptabilité, exposer les investissements, ... bref, on se livre. La confiance est indispensable. Mme LATUILLERIE s'est toujours déplacée sur l'exploitation et c'est important car cela nous a permis de mieux nous connaître, de faire ce premier pas vers la confiance mutuelle. De plus, cela aide à connecter le projet avec la réalité et le fonctionnement de l'exploitation. Ces rencontres étaient des moments privilégiés où j'ai pu poser des questions. Mme LATUILLERIE prenait le temps d'y répondre, de m'expliquer le fonctionnement de l'entreprise avec pédagogie.

## Vous n'aviez pas accès aux aides à l'installation, vous avez néanmoins fait le choix de réaliser tout le parcours, y compris les formations.

Je voulais faire le parcours installation pour avoir le statut de JA. Au-delà de cet aspect, ayant un cursus de formation atypique

avec ma licence en biologie, cela m'a aidé à me « raccrocher » à l'agriculture. J'ai pu échanger avec d'autres jeunes en phase d'installation, avec les mêmes problématiques liées au démarrage de l'activité. J'ai apprécié également de rencontrer des élèves. Cela ouvre l'esprit.

## Comment avez-vous utilisé le travail réalisé avec votre conseillère de la Chambre d'Agriculture ?

J'ai présenté l'étude économique au banquier : c'est un travail qui fait foi de la viabilité du projet. L'étude économique aide à mesurer le risque pris en s'installant. Pour ma part, je savais que l'exploitation fonctionnait bien, cependant, l'étude oblige à se projeter sur plusieurs années. C'est un exercice intéressant que je n'avais pas encore eu l'occasion de faire. Personnellement, j'ai pu travailler sur les investissements. Je me suis installé en janvier cette année. C'est au quotidien que le travail réalisé lors de mon accompagnement m'apporte le plus, tout simplement parce que j'ai une meilleure compréhension du fonctionnement de l'entreprise. J'ai toujours échangé avec mes parents, mais lors de l'accompagnement, on va plus loin. La discussion est plus poussée. On a une vision plus exhaustive. Cela m'aide dans mes prises de décisions actuelles.

## Avec le recul, si vous deviez ne retenir que 2 ou 3 éléments de l'accompagnement de votre projet d'installation réalisé par la chambre d'Agriculture ?

Je retiendrai de ce partenariat la disponibilité du conseiller, son écoute, sa pédagogie et bien sûr l'étude économique en elle-même.

La Chambre d'Agriculture est au service de tous les agriculteurs; j'ai confiance dans son travail.

## Le projet d'installation de Pierre

SAU : 99 ha dont 57 % en céréales, 35 % en vigne cognac cru Grande Champagne et 7% en vigne cognac cru Petite Champagne

EARL à 3 associés : Pierre associé exploitant et ses parents associés non exploitants

2,25 salariés permanents + main d'œuvre saisonnière

Investissements prévus :

- la reprise du capital social,
- du matériel viticole et de distillation,
- des plantations.

# Mon projet d'installation en 3 étapes avec la CA 16

## Le diagnostic préalable à l'installation, Savoir avant de se lancer !

Avec un conseiller d'entreprise : visite de l'exploitation, discussions et recueil des attentes, pour tracer le meilleur projet. C'est-à-dire :

- Analyse de la situation initiale, clarification des objectifs
- Forces/faiblesses, atouts/contraintes
- Identifier les enjeux du projet
- Adaptations éventuelles à mettre en place
- planification du projet

## L'étude économique : un outil pour gérer !

Gérer c'est être acteur des choix faits lors de l'installation, c'est les comprendre

- Etude économique co-construite avec le JA
- Simulation économique et financière des différents choix
- Etablissement du plan de financement – support pour la banque
- Demande des aides

## Le suivi post installation : prendre du recul !

Vous diriez "lever le nez du guidon" ! Dans un contexte en évolution, un engagement fort dans le projet, avoir un regard extérieur est rassurant.

- Accompagnement dans la mise en place du projet
- Réajustement
- Prise de recul
- Suivi administratif / DJA

## Installation : s'informer et se perfectionner

La vie professionnelle d'agriculteur se construit tous les jours par l'expérience, l'intuition et l'acquisition de nouvelles données. A ce titre les conseillers de la Chambre d'agriculture animent des formations spécifiques à l'installation. Retrouvez toutes nos formations sur notre site [www.charente.chambre-agriculture.fr/rubrique "se former"/ "s'installer"](http://www.charente.chambre-agriculture.fr/rubrique%20se%20former/)

<b>S'installer en agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Savoir présenter son projet pour solliciter des partenaires économiques</li><li>• Identifier les démarches à réaliser et les organismes à contacter lors de l'installation</li><li>• Connaître les bases en termes de réglementations PAC, fiscalité, droit du fermage, schéma des structures, sécurité au travail.</li></ul>	le 15, 22 et 29 novembre Durée de la formation : 3 jours
<b>Etre agriculteur, de l'idée au projet</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• acquérir les fondamentaux d'un projet (société, fiscaux, juridiques, économiques etc...)</li><li>• Analyser la faisabilité de son projet vis-à-vis de la réalité du métier</li><li>• Argumenter son projet</li></ul>	Le 11, 14 et 20 décembre Durée de la formation : 3 jours

Contact : Muriel CELEA au 05 45 24 49 59

# DJA et engagements à respecter à mi-parcours

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA), de 11 000 € à 35 000 € selon les projets, est une subvention à l'installation sous conditions de respecter certains engagements dont celui du revenu disponible\*. Son attribution donne accès à d'autres aides économiques ou avantages fiscaux.



Une instruction du ministère de l'agriculture impose un contrôle à mi-parcours, en vue d'éviter qu'en quatrième année le JA soit totalement en dehors des critères. Cette étape intervient après la deuxième année d'installation. Un courrier spécifique est alors adressé aux personnes concernées, installées après le 01/01/2015.

La Chambre d'Agriculture, dans le cadre du suivi d'installation, vous aide à répondre au formulaire et vous conseille sur les suites à donner. Prenez contact avec nos conseillers.

\* revenu disponible pour un exploitant à titre principal : >= 1SMIC et <= 3 SMIC en année 4

Contact Armelle LATUILLERIE 05.45.24.49.15

## Cellule de soutien à l'élevage

Le contexte économique mais pas seulement : la famille, la santé, le travail sont des sources d'inquiétudes non sans conséquences sur la vie de l'exploitation.



La cellule de soutien permet d'avoir un interlocuteur privilégié, de parler simplement, sans crainte d'être jugé et en toute neutralité. Cet interlocuteur, à votre écoute, fera le lien avec les autres membres de la cellule de soutien pour trouver la meilleure solution à votre situation. Citons un exemple : la mise à disposition de main d'œuvre peut être étudiée puis proposée pour prendre un peu de répit et de recul.

Parfois un incident « banal » bascule vite comme le premier déclencheur de problèmes de trésorerie, puis d'impasses techniques... Généralement les impayés poussent l'agriculteur à réagir, mais ne serait-il pas possible de prendre le problème à l'envers ? J'ai un manque de fourrage : quel impact et comment y pallier au mieux. Les résultats techniques se dégradent : d'où cela vient-il ?

En réagissant dès les premières difficultés, il est plus facile de trouver des solutions, de limiter le stress et les complications.



Pour contacter la cellule de soutien, appelez le 05 45 24 49 59

# GUIDE CONVERSION EN BIO

La décision de convertir son exploitation, partiellement ou en totalité, à l'agriculture biologique doit être réfléchie car elle peut entraîner des changements importants. La période de conversion est une période délicate au cours de laquelle certains investissements seront peut être nécessaires, les intrants seront différents (prix, homologation), les rendements peuvent baisser alors que les produits sont encore commercialisés dans le circuit conventionnel. C'est pour cette raison que des aides à la conversion sont prévues.

Quelles que soient vos motivations (défi technique, motifs économiques, santé et environnement,...), il est nécessaire de planifier et préparer les changements à opérer.

## Action 1

Évaluer les conséquences techniques, économiques et humaines du passage en agriculture biologique, pour l'exploitation et pour ceux qui y travaillent :

- > En rencontrant vos interlocuteurs du secteur économique et technique (Interprofession, coopératives, centres de gestion, réseau des GAB, Chambres d'agriculture, ...)
- > En participant à des journées de formation, des journées techniques, ou en rencontrant d'autres producteurs bio
- > En se procurant les textes réglementaires auprès de votre conseiller projet ou sur les sites Internet dédiés.

## Action 2

Étudier l'environnement économique de l'agriculture biologique sur votre territoire :

- > Filières de commercialisation
- > L'approvisionnement en semences, plants, matière organique, produits phytosanitaires, vétérinaires, ...
- > La situation économique et financière de l'exploitation permet-elle de modifier le système ?

## Action 3

Formaliser votre projet, avec l'aide d'un conseiller qui vous aidera à réaliser un diagnostic de conversion pour évaluer les atouts et les points de vigilance de votre passage en bio :

- > Choix de la date de conversion
- > Pratiques à faire évoluer
- > Investissements
- > Assolements, rotations
- > Rations et conduite sanitaire
- > Prévisionnel des 5 années suivant la conversion

## Formation transmission

La cessation d'activité est le dernier projet agricole que vous allez avoir à traiter sur votre exploitation. Comme pour tout projet, il est important de bien le construire, et pour ça, il est nécessaire d'avoir un certain nombre d'informations au préalable de votre réflexion.

Dans son travail d'accompagnement et de conseils sur la transmission des exploitations, la Chambre d'agriculture a mis en place depuis le printemps 2018 des formations sur le sujet.

La MSA y intervient de façon personnalisée (avec vos relevés de carrière) afin de voir, avec vous, votre situation et avoir une date de départ éventuelle à la retraite ainsi qu'une approche du montant de cette dernière.

Si vous vous posez la question BIO sur votre exploitation :

1. Faites-vous connaître auprès de Samuel NEAU à la Chambre d'agriculture. Cela vous permettra d'être informé des journées techniques, des formations, de recevoir les informations concernant le mois de la BIO et les liens qui vous permettront d'accéder à tous les éléments du guide de conversion AB.

Il est fortement conseillé de commencer par la formation « La Bio une bonne idée pour mon exploitation » : nous vous présenterons, sur une journée, les cahiers des charges de tous les types de conversion.

2. Il est indispensable de faire un retour aux bases agronomiques et cela, parcelle par parcelle : type de sol, adventices présentes, assolement des 3 dernières années ; redécouper si nécessaire les parcelles en fonction des zones humides, séchantes, des possibilités de passage des matériels (pente trop importante pour une herse par exemple).

A partir de ces éléments et en fonction de votre projet (céréale, élevage...), vous devrez établir un assolement prévisionnel cohérent avec l'appui de votre conseiller.

Cet assolement permettra d'évaluer les besoins en matériels, les impasses techniques et d'établir un prévisionnel économique.

Pour une conversion réussie, le choix du Bio ne doit pas être fait sur la base des aides mais sur vos capacités d'adaptation et le potentiel de vos sols. Il s'agit d'un choix d'entreprise important qui nécessite un investissement de votre part, en temps et financier (formations, étude économique, analyse de sol...)

Samuel NEAU  
Conseiller d'entreprise, interlocuteur conversion AB  
0545672183 - 0626327201

Une juriste, vous apporte des éléments concernant le statut du fermage, vos droits en tant que fermiers et/ou propriétaires. Le sujet des donations aux enfants y est également traité.

Des conseillers spécialisés de la Chambre d'Agriculture, vous apportent des éléments, tant sur la fiscalité que sur l'approche humaine de la transmission, qui vous seront nécessaires pour construire dans le temps votre projet de cessation d'activité et de transmission de l'outil de travail.

La prochaine formation se tiendra à Confolens les 29 novembre, 6 et 13 décembre 2018.

Contact : Martial POUZET au 06.14.09.66.45

Chambre d'agriculture de la Charente  
66 impasse Nièpce - ZE Ma Campagne  
16016 ANGOULEME CEDEX

Retrouvez les Bulletins techniques  
Entreprises Agricoles sur :  
[www.charente.chambre-agriculture.fr](http://www.charente.chambre-agriculture.fr)